



PROJET ASSOCIATIF



Association Cœur Soleil 33600 Pessac

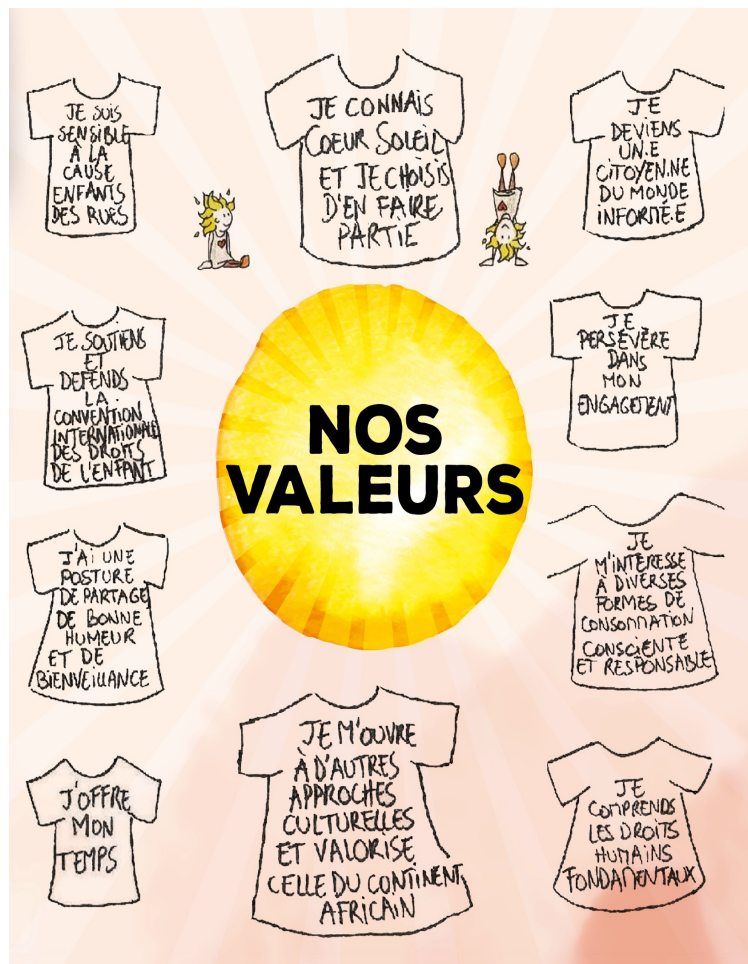
coeursoleil@free.fr / www.coeur-soleil.org

Agréée Association de jeunesse et d'éducation populaire sous le n° 33/318/2007/15

N° d'immatriculation Préfecture Gironde : W 33200 1367 – N°SIRET : 417 685 732 00014

Sommaire

I. CADRE.....	2
II. HISTORIQUE DE CŒUR SOLEIL.....	2
III. PRÉSENTATION DE L'ORPER.....	3
IV. ACTIVITES.....	4
Sur le territoire sud à Kinshasa.....	4
Sur le territoire nord à Pessac.....	5
V. GOUVERNANCE et DOCUMENTS de RÉFÉRENCES.....	7
VI. PARTENARIATS.....	7
VII. OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ODD.....	8
VIII. PERSPECTIVES.....	11
IX. ANNEXES.....	12
ANNEXE 1 : STATUTS ASSOCIATION CŒUR SOLEIL.....	13
ANNEXE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR des activités et ateliers ACSDANS'.....	16
ANNEXE 3 : CONTRAT DE PARTENARIAT Cœur-Soleil - ORPER.....	19
ANNEXE 4 : ODD.....	22



I. CADRE

Cœur Soleil

- ✓ s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECM)
- ✓ s'engage, par son soutien, aux secteurs santé et éducatif de l'ONG ORPER : Œuvre de Reclassement et de Protection des Enfants de la Rue, à Kinshasa, en République Démocratique du Congo.
- ✓ s'implique, sur son territoire local, à travers ses activités musique (percussions africaines), danse africaine, atelier de loisirs créatifs et comité de lecture nord-sud Pessac/Kinshasa.

II. HISTORIQUE DE CŒUR SOLEIL

Suite à la demande du fondateur de l'ORPER, le Père Frank Roëlants, de prendre en charge le salaire de l'infirmière congolaise qu'il venait de recruter, Cœur Soleil, association loi 1901 à but non lucratif, a été créée en novembre 1994 par une institutrice ayant vécu et enseigné trois ans à l'école française René Descartes, à Kinshasa, tout en s'impliquant auprès de l'ORPER.

- ✓ L'association Cœur Soleil s'est toujours inscrite dans une démarche d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire autour de projets co-construits avec son partenaire ORPER.

Années repères des temps forts de cette vie associative :

- ✓ 1994 : création du secteur santé de l'ORPER par la prise en charge du salaire de l'infirmière et l'aide aux deux dispensaires
- ✓ 1995 : première mission d'encadrement bénévole de la formation professionnelle du personnel éducatif de l'ORPER (puis sessions en 1996, 1999, 2003, 2006, 2009, 2011, 2012, 2014...) / lancement du premier bulletin semestriel diffusé auprès des 46 adhérents de l'époque
- ✓ 1997 : valorisation de la culture africaine par la création des ateliers ACSDANS' à Pessac : danses et percussions
- ✓ 2000 : création du site Web / Cœur Soleil avec l'UNESCO pour sensibiliser au Manifeste pour le développement d'une culture de paix et de non-violence
- ✓ 2002 : à la demande du nouveau Directeur Général, Père Zibi, première participation au financement des colonies de vacances grâce aux bénéfices de la fête annuelle de Cœur Soleil.
- ✓ 2005 : création du Collectif Pessac SSI par Cœur Soleil qui a permis à l'association d'intégrer un réseau national de solidarité internationale, de fédérer des associations de solidarité internationale sur son territoire et de développer des actions favorisant sa visibilité au niveau local / lancement d'un manifeste contre l'accusation d'enfants *dits* sorciers en RDC
- ✓ 2006 : à l'issue du voyage à Kinshasa de trois membres de Cœur Soleil, écriture du livre « Un archipel à Kinshasa » publié en 2007
- ✓ 2007 : en répondant à l'appel à projets de la Région Aquitaine (portant sur la formation professionnelle en cultures maraîchères et petit élevage) Cœur Soleil a impulsé l'achat par l'ORPER d'un terrain de sept hectares pour créer une ferme éducative. / parrainage des études de deux jeunes issus de l'ORPER

- ✓ 2008 : co-construction du projet « Bureau d'Animation Éducative - Culture et Sport » (BAE) de l'ORPER avec le recrutement d'un éducateur responsable. Son salaire et le fonctionnement du BAE sont pris en charge par Cœur Soleil / Adhésion au Réseau Aquitain pour le Développement et la Solidarité Internationale (devenu en 2017 Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine) / création d'un atelier théâtre (fermeture en 2011)
- ✓ 2010 : début du partenariat avec l'École de Pessac Rugby
- ✓ 2011 : création du Comité de lecture Nord-Sud Pessac/Kinshasa en partenariat avec la médiathèque Jacques Ellul de Pessac et l'ORPER
- ✓ 2012 : création de l'atelier Loisirs Créatifs
- ✓ 2014 : Fête des 20 ans de Cœur Soleil et édition de la « Ribambelle » retraçant l'histoire de l'association en 20 pages / création de vidéos au retour de missions au sein de l'ORPER de quatre membres de Cœur Soleil
- ✓ 2018 : création de la lettre d'informations à destination des participants aux ateliers ASCDANS'
- ✓ 2018/2019 : début du partenariat avec la section Badminton du club ASCPA Pessac

III. PRÉSENTATION DE L'ORPER

L'ORPER – Œuvre de Reclassement et de Protection des Enfants de la Rue – créée en 1981, dont le siège est à Kinshasa (RD Congo), est une ASBL (association sans but lucratif) non confessionnelle ayant la personnalité juridique (arrêté ministériel n°433 du 21 octobre 2010).

Son projet vise à l'amélioration des conditions de vie et à la réinsertion des enfants de la rue de Kinshasa.

L'ORPER est dirigée par un Comité de direction composé d'un directeur général secondé par la direction des ressources humaines (DRH), la direction des activités éducatives, pédagogiques, enquêtes et réinsertion (DAEPER) et la direction des programmes (DP). Ces trois directions s'appuient sur une assistance administrative et un service comptable. Elles encadrent un personnel majoritairement laïque avec une parité réelle (éducateurs, éducatrices, agents logistique, corps médical). Elles ont mis en place deux instances de suivi et validation des projets de la structure : une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration.

L'ORPER assure le fonctionnement :

- ✓ de deux foyers d'accueil en milieu ouvert (pour filles et pour garçons)
- ✓ de quatre centres d'hébergement en milieu fermé (pour filles et pour garçons)
- ✓ de deux dispensaires (milieu ouvert, milieu fermé)
- ✓ d'un centre mobile qui circule dans les rues de Kinshasa, à la rencontre des enfants vivant dans la rue (maraudes de jour et de nuit).
- ✓ d'une ferme éducative

L'ORPER

- ✓ permet à certains enfants de retrouver une vie familiale pour de courts séjours dans des familles d'accueil
- ✓ recherche les familles des enfants accueillis à l'ORPER pour leur réinsertion familiale
- ✓ favorise l'éducation en inscrivant les enfants des centres fermés dans les écoles environnantes
- ✓ développe la formation professionnelle initiale surtout pour les enfants du milieu ouvert

Parmi les partenaires de l'ORPER citons des associations diverses européennes (dont Cœur Soleil) et aussi canadiennes, des organismes congolais (dont le réseau REEJER qui coordonne différentes associations aidant les enfants des rues à Kinshasa) et de nombreux partenaires individuels ou institutionnels pour des contributions ponctuelles ou des projets divers.

IV. ACTIVITES

Sur le territoire sud à Kinshasa

SECTEUR ÉDUCATIF

- ✓ Formation professionnelle du personnel éducatif

x De 1995 à 2018 Cœur Soleil a encadré neuf sessions auprès de la trentaine d'éducateurs et éducatrices de l'ORPER sur les sujets suivants : la psychologie de l'enfant, le phénomène enfants des rues, les problématiques enfants accusés de sorcellerie ; la sanction éducative, les écrits professionnels, l'éducation à l'image ; les activités culturelles et les activités sportives ; l'éducation à la santé ; la citoyenneté locale et la citoyenneté mondiale ; les questions philosophiques et les questions économiques ; le concept de développement durable, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les Objectifs du Développement Durable (ODD).

x Session d'une durée d'une semaine (7 heures par jour)

- ✓ Mise en place de l'outil Bibliothèque des Éducateurs/Éducatrices (BDE)

x Apprentissage de la tenue d'une bibliothèque

x Constitution d'un fonds documentaire

- ✓ Appui aux animations dans les centres

x Apprentissage du jeu de 7 familles et création d'un jeu de cartes

x Création, pour les enfants, de bibliothèques dans les centres milieu fermé et de valises lecture dans les foyers milieu ouvert et le centre mobile

x Répertoire de jeux sportifs et apport de matériel sportif (ballons, balles, plots, cerceaux, raquettes, chasubles, maillots ...)

x Découverte et initiation à la balle ovale grâce à Cœur Soleil en partenariat avec « Rugby de poussière » et « l'École de Pessac Rugby »

x Quatre types de projets ont été déployés dans les centres par Cœur Soleil :

* 2008 : animation d'ateliers de théâtre pour le développement (TPD)

* 2010 : animation d'ateliers d'éducation à l'image autour de la photographie des objets du quotidien

* 2012 : ateliers de création d'une BD « Quand les enfants de Kinshasa dessinent leurs paroles »

* 2014 : création de jeux de société : jeux de dames, jeu de memory

- ✓ Renforcement de l'organisation du Comité de lecture sud ouvert aux éducateurs, éducatrices volontaires (décembre 2012 et juin 2014)
- ✓ BAE : Bureau d'Animation Éducative - culture et sport : aide importante destinée à son équipement les années 2009, 2011, 2012 et 2014 (piano synthétiseur, guitare, djembé, tam-tam, costumes pour la scène, ordinateur, outils administratifs, matériel de cirque, livres documentaires ...)

SECTEUR SANTÉ

- ✓ Cœur Soleil dédie deux fois par an une somme pour l'achat de médicaments sur place et pour l'amélioration de l'équipement des dispensaires
- ✓ Aide au maintien hygiène et propreté du dispensaire Yahuma en 2009 et aide très importante à son équipement (achat de lits, armoire, stérilisateur, réfrigérateur, outils administratifs ...)
- ✓ Achat d'un ordinateur et d'une imprimante
- ✓ Animations dans les centres sur les thématiques prévention santé en 2014 (sommeil, alimentation, lavage des mains, maladies dont MST et VIH SIDA)

PARRAINAGE

Création, par Cœur Soleil, d'un Comité de parrainage pour deux jeunes issus de l'ORPER :

- ✓ Prise en charge, avec succès, des études supérieures en économie et gestion d'une jeune fille, diplôme et travail en bout du parrainage (2007 à 2009)
- ✓ Prise en charge d'études d'un jeune (devenu aide-soignant grâce à l'ORPER) : 3 années études d'infirmier (2007 à 2010) / 7 années études de médecine (2011 à 2018)

Sur le territoire nord à Pessac

ACSDANS'

- ✓ **Ateliers de percussions africaines** : ils ont lieu deux fois par semaine dans une école de la ville (notre association rattachée au service Éducation de la Ville)
- ✓ **Ateliers danse africaine** : ils ont lieu une fois par semaine dans une salle municipale de danse (notre association rattachée au service Sport de la Ville)
- ✓ **Atelier de Loisirs créatifs** : il a lieu une fois par mois dans une salle municipale (notre association rattachée au service Vie associative de la Ville)

- ✓ **Comité de lecture Nord-Sud Pessac/Kinshasa** : il a lieu une fois tous les deux mois à la médiathèque Jacques Ellul (notre association rattachée au service Culture de la Ville)

MANIFESTATIONS

- ✓ **Organisées par la Ville ou co-organisées en partenariat avec la Ville** : participation au carnaval, à la fête de la musique, au printemps du sport (avec l'Office des sports), à la fête des associations (avec la Maison des Associations), aux siestes littéraires conçues par Cœur Soleil à la médiathèque Jacques Ellul de Pessac
- ✓ **Organisées par des partenaires** : Tournoi Ovalies pour la jeunesse avec l'École de Pessac Rugby à Romainville ; celles du programme du Collectif Pessac Solidarités
- ✓ **Organisée par Cœur Soleil** : la fête annuelle salle Bellegrave à Pessac

INTERVENTIONS

- ✓ **Exposés, conférences, débats** sur la question du phénomène enfants de la rue à Kinshasa, enfants accusés de sorcellerie : en milieu scolaire vers des élèves du premier et second degrés ; vers le tout public à l'occasion de la venue du DG ou d'éducateurs de l'ORPER
- ✓ **Animation d'un atelier d'écriture poétique** : en milieu scolaire et à la médiathèque Jacques Ellul ou dans les centres sociaux
- ✓ **Projection-débat** de films réalisés par Cœur Soleil : en milieu scolaire, à l'École de Pessac rugby, à la Rencontre des Scouts de France ...
- ✓ **Tenue d'expositions** réalisées par Cœur Soleil
- ✓ **Tenue de stands** sur différents lieux et à différentes occasions

OUTILS DE COMMUNICATION

- ✓ **Site internet**
www.coeur-soleil.org
- ✓ **Animation de la page Facebook**
<https://www.facebook.com/Coeur-Soleil-Acsdans-135103206601391>
- ✓ **Blog du Comité de lecture** animé par la bibliothécaire de la médiathèque Jacques Ellul
<https://comitedelecturenordsud.wordpress.com>
- ✓ **Chaîne Youtube** : Association Cœur Soleil & Acsdans'
- ✓ **Bulletin semestriel**, version papier et version mise en ligne
- ✓ **Lettre d'informations électronique**
- ✓ **Plaquette de présentation de l'association**, version papier
- ✓ **Totem**

V. GOUVERNANCE et DOCUMENTS de RÉFÉRENCES

- ✓ **Un bureau composé de cinq membres** : Présidente/Trésorière et trésorière adjointe / Secrétaire et secrétaire adjoint
- ✓ **Un Conseil d'Administration composé de dix membres**
- ✓ **Les statuts de l'association** : mis à jour et validés lors de l'Assemblée générale du 16 mars 2018
- ✓ **Le règlement intérieur des activités ACSDANS'** : mis à jour et validés lors de l'Assemblée générale du 16 mars 2018
- ✓ **Le contrat de partenariat entre ORPER et Cœur Soleil**
- ✓ **L'outil « Qui fait Quoi ? »** qui répartit les rôles, les tâches et les missions
- ✓ **L'outil « Répertoire coordonnées et codes »**

VI. PARTENARIATS

- ✓ **Ville de Pessac** : depuis 1995 Cœur Soleil fait partie de l'animation du territoire local en lien avec les Services : Éducation, Vie associative, Culture, Sports.
- ✓ **Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine** : Cœur Soleil est membre adhérent depuis 2008 / tient la présidence de ce réseau depuis mars 2015 jusqu'à mars 2019
- ✓ **Médiathèque Jacques Ellul** : partenariat renforcé avec la Ville dans le cadre de la Semaine de la Solidarité Internationale depuis 2009 (SSI devenue en 2017 le Festival des Solidarités) et dans le cadre du Comité de lecture Nord-Sud Pessac/Kinshasa depuis 2011
- ✓ **Banque Crédit agricole** : en 2012 aide au financement de la BD « Quand les enfants de Kinshasa dessinent leurs paroles » / création en 2015 du programme Toockets, la monnaie solidaire dont Cœur Soleil bénéficie
- ✓ **École de Pessac Rugby** : 2010 → flochage de 130 maillots d'enfants du club portant Cœur Soleil/Pessac – ORPER/Kinshasa ; 2012 → exportation de l'apprentissage du rugby à l'ORPER ; 2013 → venue de l'éducateur responsable du BAE se perfectionner, entre autres, à l'apprentissage du rugby au sein du club ; 2014 → poursuite de l'apprentissage du rugby au sein de l'ORPER grâce à la mission d'un éducateur sportif du club à Kinshasa ; 2015 → témoignage d'un éducateur de l'ORPER venu à Pessac auprès des jeunes du club / première participation de notre association aux Ovalies à Romainville ; 2016 → rencontre entre la dizaine d'entrepreneurs sponsorisant le club et le jeune étudiant en médecine parrainé par Cœur Soleil venu témoigner à Pessac et alentours ; 2017, 2018 → engagement de notre association dans le groupe bénévoles du club pour les tenues de buvette lors des matchs à domicile de l'UBB (Union Bordeaux-Bègles)
- ✓ **Maison des Associations (MDA)** : Cœur Soleil est membre depuis 1995 et lors de la restructuration de la MDA en 2017, Cœur Soleil a postulé et a été élu membre de son Conseil d'Administration.
- ✓ **Section Badminton club ASCPA Pessac** : partenariat en formalisation

VII. OBJECTIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ODD

ODD ORPER CŒUR-SOLEIL (cf. Annexe 4)

Comment l'ORPER en partenariat avec Cœur Soleil, déjà inscrit dans les OMD (dès 2006), renouvelle son engagement dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable pour le programme de 2015 à 2030 ? Sélection des Objectifs qui font écho au travail de l'ORPER.

OBJECTIF N°1 **Pas de pauvreté**

Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

La démarche éducative globale de l'ORPER dans ses milieux fermé et ouvert. La ferme éducative de l'ORPER qui reçoit les colonies de vacances et qui sert à éduquer des jeunes désirent s'orienter vers les métiers reliés à la terre. La ferme sert aussi d'exemple de gestion pour les villageois alentours.

OBJECTIF N°2 **Faim « zéro »**

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable.

Démarches pour répondre aux besoins immédiats :

L'ORPER intervient en accueillant des enfants dans le milieu fermé où ils sont totalement pris en charge, jour et nuit et reçoivent plusieurs repas par jour.

L'ORPER accueille aussi des enfants dans le milieu ouvert où ils sont en capacité de préparer leurs repas.

L'ORPER intervient aussi en effectuant des maraudes de jour et de nuit, apportant aux enfants qui vivent dans la rue du pain, des boissons et du réconfort. L'ORPER intervient enfin en se chargeant de colonies de vacances qui permettent à des groupes d'enfants abandonnés de passer une semaine par an dans la ferme éducative, où ils sont totalement pris en charge.

Démarches pour répondre aux besoins dans la durée :

La ferme éducative de l'ORPER permet aussi de mieux nourrir les enfants, tant dans les milieux fermé et ouvert que pendant les colonies de vacances. Elle permet aussi au personnel éducatif de s'y approvisionner pour mieux se nourrir.

La scolarisation et la formation professionnelle des enfants et des jeunes, en leur donnant la connaissance pour une meilleure nutrition.

Avoir un emploi à l'ORPER permet au personnel tant éducatif que dans la logistique, de pouvoir assurer l'alimentation de leur foyer.

OBJECTIF N°3**Bonne santé et Bien-être**

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

C'est la raison de la création de Cœur Soleil le 3 novembre 1994. L'ORPER a demandé à la fondatrice de notre association de prendre en charge le salaire de l'infirmière qui venait d'être recrutée en septembre 1994 ; et cette charge continue encore aujourd'hui avec l'appui au fonctionnement et équipement des deux dispensaires, soutenu également par d'autres bailleurs.

Depuis 2005 l'ORPER, avec l'aide d'autres structures partenaires, gère un centre mobile qui effectue des maraudes (de jour et de nuit) avec un infirmier à son bord.

L'ORPER se situe totalement dans cet Objectif 3 des ODD avec ce secteur santé très développé.

OBJECTIF N°4**Éducation de qualité**

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

En plus de la santé des enfants, l'ORPER s'est toujours inquiété de leur apporter la meilleure éducation possible ainsi que l'éducation la plus adaptée à leurs capacités en mettant leurs talents en valeur.

En développant aussi la formation professionnelle pour le milieu ouvert par des ateliers de coupe et couture, d'art culinaire, de coiffure et esthétique.

Cette implication se fait régulièrement dans les milieux fermés et ouverts ainsi que pendant les colonies de vacances.

Du côté de Cœur Soleil implication dans cet Objectif 4 grâce aux ateliers de danse et percussions africaines, de Loisirs Créatifs, et du Comité de lecture nord-sud Pessac-Kinshasa. Ateliers mis en place pour aider le Bureau d'Animation Éducative culture et sport de l'ORPER.

Autre implication l'encadrement de la formation professionnelle du personnel éducatif de l'ORPER : sessions réalisées en 1995, 1996, 1999, 2003, 2006, 2009, 2011, 2012, 2014

OBJECTIF N°5**Égalité entre les sexes**

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

L'ORPER a pris conscience du sort des filles des rues 10 ans après sa création et dès lors l'égalité des sexes a toujours été primordiale, tant pour l'éducation que pour les jeux et loisirs et il va sans dire qu'il en est de même pour l'ACS. Le personnel de l'ORPER est mixte, les cours sont mixtes, les ateliers de formation professionnelle des jeunes sont mixtes, les colonies de vacances milieu fermé sont mixtes, ainsi que les activités du BAE.

La formation professionnelle assurée par Cœur Soleil tient compte de cet objectif.

OBJECTIF N°16

Justice et Paix

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la Justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

L'ORPER conscientise éducateurs, jeunes et enfants, sur la Convention internationale des Droits de l'Enfant dont la RDC est un des pays signataires.

L'ORPER dénonce l'accusation d'enfants sorciers.

L'ORPER dénonce toute forme de violence et développe une culture de paix.

L'ORPER travaille en relation avec le Ministère de la Justice.

OBJECTIF N°17

Partenariats pour les Objectifs mondiaux

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Dans un monde de plus en plus connecté, l'ORPER s'est équipé de matériel informatique communicant dans son volet administratif et doit renforcer ce domaine dans les centres.

Il est membre du REJEER à Kinshasa. [Réseau des Éducateurs pour les Jeunes Et Enfants de la Rue]

Il est en partenariat avec près d'une douzaine de structures dont Cœur Soleil.

Il peut se donner les moyens d'être partie prenante des ODD ciblés et de communiquer sur les moyens mis en œuvre et sur les résultats.



VIII. PERSPECTIVES

Analyse critique : nos actions d'intérêt local en lien avec notre projet de solidarité internationale

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> x La cohérence de notre Projet associatif : les actions là-bas font écho à nos actions ici. x L'existence depuis 2008 d'un contrat de partenariat entre notre partenaire ORPER et Cœur Soleil. x Le fonctionnement démocratique de la gouvernance et la répartition des tâches et compétences au sein des membres du CA. x La mobilisation des bénévoles en dehors des membres du CA pour la tenue de notre fête annuelle. x Le bulletin semestriel de qualité qui rend compte de nos actions ici et là-bas. Il est mis en ligne sur notre site mais en version papier pour les adhérents, partenaires et autorités. x Notre participation régulière ou présence à des événements sur la Ville. x L'appartenance au Collectif Pessac Solidarités x L'adhésion et la participation au Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine. 	<ul style="list-style-type: none"> x Les limites du bénévolat : de manière générale, les bénévoles ne disposent pas de temps suffisant pour donner davantage de disponibilité ; par ailleurs ils ne ressentent pas naturellement la nécessité de se former. x Le panorama global de la vie associative qui s'est complexifié. x La multiplicité et parfois la concurrence entre activités artistiques et manifestations sur nos territoires. x La communication irrégulière émanant de l'ORPER sur des périodes trop longues à propos de l'évolution de l'Œuvre. x L'instabilité politique de la RDC avec son lot de très grandes difficultés sociales, économiques, sociétales.

Par quelles opportunités peut-il être favorisé ?	Par quelles menaces peut-il être freiné ?
<ul style="list-style-type: none"> x L'adhésion au réseau RADSI Nouvelle-Aquitaine : permet des réflexions collectives, des partages d'expériences, des recours à des formations, du renforcement de compétences et être au courant du Monde qui bouge. x L'appartenance au Collectif Pessac Solidarités : permet de porter collectivement sur la commune des sujets de solidarité internationale, ce sont des espaces de « plaidoyers » pour l'ECSI. x L'adhésion à la MDA : permet de conserver le lien avec les autres associations du territoire local qui ne sont pas à dimension solidarité internationale. x La participation aux réunions de préparation d'événements initiés par la Ville : carnaval, printemps du sport, fête de la musique. 	<ul style="list-style-type: none"> x Par des changements d'orientation politique de la Ville siège de l'association si la dimension Solidarité internationale n'est pas encouragée. x Par des médias porteurs d'actualités selon le sujet à la UNE : cela influence les opinions qui se rapprochent ou s'éloignent des objectifs de notre Projet associatif. C'est l'effet repli sur soi. x Par des démarches administratives de plus en plus complexes. x Par une Communication qui exige d'être de plus en plus professionnelle, voire agressive, et qui se télescope avec la surinformation ou la multiplicité d'événements.

En écho à notre analyse critique, nos perspectives d'avenir se traduisent en termes de projets et de recommandations

✓ Projets septembre à décembre 2018 – année 2019 – année 2020

- x 2018 : Création du livret d'accueil et d'accompagnement du bénévole adhérent à Cœur Soleil
- x 2018 et 2019 : mise en œuvre du partenariat avec la section badminton du club ASCPA Pessac
- x 2019 : Missions au sein de l'ORPER à Kinshasa en 2019
- x 2019 et 2020 : Écriture professionnelle d'un livre ayant pour cadre l'accompagnement d'enfants des rues par l'ORPER à Kinshasa et pour objectif la transmission ;
Auteurs pressentis : le personnel dirigeant et le personnel éducatif de l'ORPER ; des anciens de l'ORPER ayant réussi leur vie ; les « formateurs » Cœur Soleil.

✓ Ateliers ACSDANS'

- x Fournir des efforts pour renforcer ces ateliers par la communication, par une campagne d'informations pour le recrutement.
- x Sensibiliser les participants-es à ces ateliers sur la base du volontariat à devenir des relais - *ambassadeur, ambassadrice de Cœur Soleil – ORPER*

✓ Partenariat avec l'École de Pessac Rugby

- x Poursuivre et renforcer ce partenariat

IX. ANNEXES

- ✓ Statuts de l'association : **annexe 1**
- ✓ Règlement intérieur des activités ACSDANS' : **annexe 2**
- ✓ Contrat de partenariat entre Cœur Soleil et ORPER : **annexe 3**
- ✓ Les ODD : **annexe 4**

Association Cœur Soleil 33600 Pessac

coeursoleil@free.fr / www.coeur-soleil.org

Agréée Association de jeunesse et d'éducation populaire sous le n° 33/318/2007/15

N° d'immatriculation Préfecture Gironde : W 33200 1367 – N°SIRET : 417 685 732 00014

ANNEXE 1 : STATUTS ASSOCIATION CŒUR SOLEIL

Titre I : But - Objet de l'association :

Article 1 Création : Il est créé une association régie par les dispositions de la LOI 1901, désignée A.C.S. (Association Cœur Soleil).

Son siège social est : 33600 Pessac.

La durée de l'association est illimitée.

L'association s'interdit toute attache avec un parti ou une confession.

Article 2 L'association a pour but :

2.1 de s'engager en solidarité internationale par

- ✓ le soutien à l'ONG ORPER [Œuvre de Protection et de Reclassement des Enfants et jeunes de la Rue] à Kinshasa en République Démocratique du Congo dans deux secteurs.

La santé : prise en charge du salaire de l'infirmier/ière d'un dispensaire et aide au fonctionnement des dispensaires de l'ORPER

L'éducatif : prise en charge du salaire de l'éducateur/trice responsable du BAE : Bureau d'Animation Éducative, culture-sport, et aide au fonctionnement du BAE ; appui aux projets pour les enfants et jeunes / encadrement bénévole de la formation professionnelle du personnel éducatif de l'ORPER

- ✓ le soutien de parrainage de jeune(s) issu(s) de l'ORPER [études / projet professionnel]

2.2 d'organiser le secteur 'Acadans' au sein de Cœur Soleil en développant au niveau local des ateliers artistiques valorisant la culture africaine : danse, musique, littérature, fabrication d'objets etc...

2.3 de promouvoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

Article 3 Les moyens d'action de l'association sont :

bulletins / sessions de formation / manifestations : expositions, conférences, concerts- spectacles / activités culturelles, artistiques / édition de livres / vente de produits ou de services

Les moyens financiers de l'association sont :

le montant des cotisations / les subventions de l'État, des régions, des départements, des communes / les dons manuels / les recettes des manifestations / le produit des activités commerciales, lié à l'objet de l'association / toute autre ressource autorisée par la Loi.

Titre II : Contrat de partenariat

Article 4 Un contrat de partenariat avec l'ONG ORPER est établi et co-construit.

Il a une durée de deux ans en concomitance avec le renouvellement du Conseil d'Administration de Cœur Soleil.

Il est renouvelable par tacite reconduction.

Titre III : Administration et Fonctionnement

Article 5 L'association est composée de personnes physiques et morales ayant capacité à faire partie de l'Assemblée générale de l'association.

L'association est composée de membres adhérents et de membres sympathisants.

- ✓ Sont membres adhérents :
 - x les membres d'honneur : ce sont les personnes qui ont rendu des services à l'association : ils sont dispensés des cotisations.
 - x les membres bienfaiteurs : ce sont les personnes qui versent un don en plus de la cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale.
 - x les membres actifs : ce sont les personnes qui versent la cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée Générale.
- ✓ Sont membres sympathisants les personnes qui participent aux activités dénommées ACSDANS' et versent un droit d'inscription correspondant au tiers de la cotisation annuelle de base en plus de leur cotisation trimestrielle pour ACSDANS'.

Article 6 La qualité de membre se perd par décès / démission / radiation pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, et dans ce dernier cas, l'intéressé peut être invité par lettre recommandée à se présenter devant le bureau pour fournir des explications.

Article 7 L'association est administrée par un Conseil composé de 6 à 15 membres élus par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres, qu'ils soient adhérents ou sympathisants.

En cas de vacance le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement par la prochaine A.G.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait expirer normalement le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu tous les 2 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé au minimum de :

- x un/e président/e
- x un/e secrétaire
- x un/e trésorier/e

Le bureau est élu pour 2 ans.

Article 8 Le Conseil se réunit au minimum deux fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Article 9 Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article 10 L'Assemblée générale de l'association comprend les membres du C.A., les membres adhérents et les membres sympathisants.

Elle se réunit une fois par an et en Assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'elle est convoquée par le C.A. ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Les convocations sont envoyées au moins quinze jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

Son bureau est celui du Conseil.

Elle entend les rapports sur la gestion du C.A., sur la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, le budget en cours, vote l'utilisation des fonds, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit s'il y a lieu, au renouvellement des membres du C.A.

Le quorum atteint doit être du quart des membres au moins, étant entendu qu'une seule personne ne peut pas détenir plus de huit pouvoirs. Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

Titre IV - Dotation - Fonds de réserve - Ressources

Article 11 Les dépenses sont ordonnancées par le-la président-e. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le-la président-e de l'association.

Le-la représentant-e de l'association doit jouir du plein exercice de ses droits civiques.

Article 12 Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers par recettes et par dépenses et s'il y a lieu une comptabilité matières.

Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité de l'association.

Article 13 Un règlement intérieur pour les activités ACSDANS' est établi par le C.A. et approuvé par l'Assemblée Générale.

Titre IV - Changements - Modifications - Dissolution

Article 14 Le-la président-e de l'association doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture du département, tous les changements survenus dans la direction, dans l'administration de l'association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements sont consignés en outre sur un registre, paraphés par la personne habilitée à représenter l'association.

Article 15 La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet.

L'Assemblée générale désigne un ou deux commissaires chargés de la liquidation des comptes de l'association.

Elle attribue l'actif net conformément à la Loi.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture.

Statuts validés à l'unanimité par l'Assemblée Générale réunie le vendredi 16 mars 2018

ANNEXE 2 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR des activités et ateliers ACSDANS'

L'inscription au secteur ACSDANS' de l'association Cœur Soleil ne comprend pas l'adhésion à l'association au but de Solidarité Internationale au profit de l'ORPER. [Œuvre de Reclassement et de Protection des Enfants de la Rue à Kinshasa en RDC]. Il s'agit là d'un choix libre et personnel à l'appréciation de chaque participant-e.

ARTICLE I : Extraits des statuts

Article 2

2.1 ► de s'engager en solidarité internationale

2.2 ► d'organiser le secteur Acsdans' au sein de Cœur Soleil en développant des ateliers artistiques au niveau local valorisant la culture africaine : danse, musique, littérature, fabrication d'objets etc.

2.3 ► de promouvoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

Article 3

Les moyens d'action de l'association sont : bulletins / sessions de formation / manifestations : expositions ; conférences ; concerts- spectacles / activités culturelles, artistiques / édition de livres / vente de produits ou de service

Les moyens financiers de l'association sont : le montant des cotisations / les subventions de l'État, des régions, des départements, des communes / les dons manuels / les recettes des manifestations / le produit des activités commerciales, lié à l'objet de l'association / toute autre ressource autorisée par la Loi.

Article 5 L'association est composée de personnes physiques et morales ayant capacité à faire partie de l'Assemblée générale de l'association.

L'association est composée de membres adhérents et de membres sympathisants.

* Sont membres sympathisants les personnes qui participent aux activités dénommées ACSDANS' et versent un droit d'inscription correspondant au tiers de la cotisation annuelle de base en plus de leur cotisation trimestrielle pour ACSDANS'.

Article 7 L'association est administrée par un Conseil composé de 6 à 15 membres élus par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres, qu'ils soient adhérents ou sympathisants.

Article 13 Un règlement intérieur pour les activités ACSDANS' est établi par le C.A. et approuvé par l'Assemblée Générale.

ARTICLE II : S'engager en Solidarité Internationale et promouvoir l'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

Par ses spectacles et ses ateliers ACSDANS', Cœur Soleil soutient financièrement le secteur éducatif de l'ORPER : (Ouvre de Reclassement et de Protection des Enfants et jeunes de la Rue, à Kinshasa.)

Colonies de vacances pour les enfants des rues et ceux de l'ORPER

- x Le Bureau d'animation éducative – culture et sport – (BAE)
- x La prise en charge du salaire du responsable du BAE
- x La formation des éducateurs de l'ORPER
- x La Bibliothèque des éducateurs à l'ORPER (BDE)
- x Le Journal "L'appel de la rue"

ARTICLE III

A l'inscription ou au plus tard lors de la deuxième ou troisième séance, les participants doivent régler : leur droit d'inscription / leurs cotisations trimestrielles qui sont un engagement pour l'année.

Un mois après la reprise des activités, le-la participant-e qui ne se sera pas acquitté-e de sa participation financière, ne fera plus partie de ACSDANS'.

ARTICLE IV

Un responsable par atelier est chargé de la gestion de Acsdans'.

ARTICLE V

Pour chaque activité le-la participant-e qui ne peut plus poursuivre l'activité, devra le signaler à l'artiste, l'animateur/trice, et au responsable ACSDANS', au moins deux séances avant l'arrêt prévu. Aucun remboursement sur un trimestre engagé ne pourra être réclamé. Le reste du remboursement ne le sera que pour un cas de force majeure.

ARTICLE VI

Cœur Soleil par ses ateliers ACSDANS' souhaite mettre en valeur la culture africaine, favoriser la démarche participative et développer la solidarité internationale, l'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire.

Les valeurs véhiculées par ces ateliers sont :

- x approche et connaissance d'une autre culture : la culture africaine.
- x goût de l'effort physique / endurance / assiduité
- x esprit de convivialité / entraide entre les participants / soutien amical entre participants aux ateliers
- x développement de la capacité d'esprit d'initiative /encouragement à la prise de responsabilité
- x s'ouvrir au Monde et se sentir concerné (e) par la Solidarité Internationale et l'Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire

ARTICLES VII : Règles spécifiques à chaque atelier

Atelier de loisirs créatifs

- Création d'objets
- Venir avec son matériel
- Explorer différentes facettes du talent de chacun
- Échanger, partager, bavarder, écouter
- L'objet ainsi fabriqué sera donné à Cœur Soleil pour ensuite être vendu au profit de l'ORPER lors de notre fête annuelle : faire don de son don.

Atelier Comité de lecture nord-sud Pessac-Kinshasa

- Il est animé par le/la bibliothécaire de la médiathèque Jacques Ellul coordinateur/trice du Comité
- Les membres du Comité s'engagent à participer activement à la vie du Comité pour échanger, débattre sur les livres lus, et pour être en lien avec le Comité de lecture sud de l'ORPER

Percussions africaines

- Créations, répétitions et représentations
- Étude de la technique instrumentale sur djembés, dununs, et autres
- Connaissance des rythmes traditionnels africains

Note : Les élèves doivent arriver avec leur instrument accordé.

Danse africaine

- Réalisation scénique de ballets
- Mise en condition physique
- Sensibilisation des participants à l'écoute de la musique africaine
- Approche et maîtrise des bases techniques d'expression africaine

Note : Un certificat médical pour les mineurs et une attestation sur l'honneur pour les majeurs, attestera de la bonne santé du participant pour suivre l'atelier.

ARTICLE VIII : Règles communes à tous les ateliers

- x Chaque intervenant/te animant l'atelier est chargé-e de veiller à l'assiduité des séances par les participants et trouver le créneau pour diffuser toutes les informations de l'association ainsi que soumettre à l'avis de tous, les problèmes soulevés, s'il y en a.
- x Les participants doivent respecter les lieux et leur environnement.
- x Pour le bon fonctionnement des ateliers les participants doivent respecter les horaires en étant ponctuels.
- x Lors des représentations, les participants devront revêtir la tenue décidée d'un commun accord.
- x L'association étant à vocation de solidarité internationale, chaque participant aux ateliers devrait s'engager à participer à la fête de Cœur soleil comme acteur ou comme bénévole.
- x En fonction de l'agenda annuel chaque participant devrait essayer de se libérer sur une ou plusieurs dates proposées, notamment sur celle de la Soirée solidaire-festive et celle de l'Assemblée générale.
- x Une lettre trimestrielle d'informations est communiquée aux participants ACSDANS' qui en prennent connaissance et s'ils le souhaitent peuvent participer à la rédaction d'un article ou l'annonce d'une manifestation, conformément au cahier des charges.

ARTICLE IX : Assurance

Une assurance MAIF n° 22 62 918 B couvre l'atelier et ses participants, (ce qui n'empêche pas chaque participant-e à l'atelier d'être responsable de son matériel)

Règlement des ateliers ACSDANS' mis à jour et validé en AG du 16 mars 2018

ANNEXE 3 : CONTRAT DE PARTENARIAT Cœur-Soleil - ORPER

Contrat de partenariat
**entre l'Association Cœur Soleil & Acsdans' basée à Pessac en Gironde/ France et l'ONG ORPER
basée à Kinshasa en République Démocratique du Congo.**
Contrat actualisé en juillet 2018

Article 1

OBJECTIFS

L'Association Cœur Soleil & Acsdans' (ACS) créée le 3 novembre 1994, s'engage en priorité à aider l'ONG ORPER dans deux secteurs :

Le secteur santé

Le secteur éducatif : pour les enfants et pour la formation professionnelle du personnel des éducateurs et éducatrices

L'ORPER s'engage à fournir tous les éléments nécessaires à Cœur Soleil pour le bon déroulement de ces appuis techniques et financiers.

Article 2

SECTEUR SANTÉ

1. ACS s'engage à verser le salaire annuel d'un, d'une, infirmier ou infirmière d'un dispensaire de l'ORPER - en accord avec le Code du travail de la Loi congolaise et sur proposition de l'ORPER qui définit le montant mensuel selon les dispositions prises par Cœur Soleil : 13 mois de salaire versés, 6 mois courant janvier et 7 mois courant juin.
2. ACS s'engage à participer au fonctionnement et à l'équipement des dispensaires sur la base suivante : une somme variable en fonction des fonds recueillis sera versée aux mêmes périodes que celles de l'envoi des mois de salaire ; les achats se feront sur proposition de l'ORPER et/ou suggestion de Cœur Soleil.
3. ACS pourra verser une prime annuelle à chacun des deux infirmiers œuvrant dans chaque dispensaire, en fonction des revenus de l'association.

Article 3

SECTEUR ÉDUCATIF ENFANTS

1. ACS a financé de 1996 à 2006, différents petits projets bénéfiques à l'ORPER.
2. ACS en étroite collaboration avec ORPER a finalisé en 2008 le dossier du projet BAE : Bureau d'animation éducative, culture et sport.
3. ACS soutient le BAE dans ces volets :
 - Prise en charge du salaire de l'éducateur ou éducatrice Responsable du BAE, sur les mêmes bases que celles pour le salaire de l'infirmière (article 2 points 1 et 3). Aide à la formation professionnelle du responsable BAE.
 - ACS s'engage en fonction des fonds recueillis à financer le fonctionnement et l'équipement du BAE, sur proposition de l'ORPER et/ou sur suggestion de ACS.
 - En 2011 ACS a monté des Bibliothèques Pour Jeunes et Enfants dans les centres milieu fermé et des valises lecture dans les foyers du milieu ouvert et du centre mobile. ACS s'engage à poursuivre l'équipement, sur proposition de l'ORPER et/ou sur suggestion de ACS.
 - Aide au financement des colonies de vacances de l'ORPER depuis 2002 : les bénéficiaires du spectacle annuel des ateliers Acsdans' de Cœur Soleil sont destinés à l'aide au financement des colonies de vacances.

Le montant est variable en fonction de la fréquentation du public au spectacle.

Article 4

SECTEUR ÉDUCATIF FORMATION PROFESSIONNELLE

1. ACS s'engage bénévolement à assurer des sessions de formation chaque fois que possible et à fournir le matériel nécessaire concernant la documentation.
2. Modalités : Les contenus de la formation sont co-construits par l'ORPER et par Cœur Soleil.
3. ACS prend en charge le billet d'avion de la formatrice ou du formateur et les dossiers de documentation professionnelle des éducateurs et éducatrices.
4. L'ORPER s'engage à rendre disponible son personnel et pourvoit à son remplacement dans les centres, à fournir le lieu de formation et toutes les commodités du bon déroulement de la formation.
5. En 2006 ACS a monté une BDE : Bibliothèque Des Éducateurs. ACS s'engage à poursuivre l'équipement de cette BDE.

Article 5

COMITE DE LECTURE Nord-Sud / Pessac - Kinshasa

1. En 2010 à l'initiative des trois partenaires : ORPER, Cœur Soleil et la médiathèque Jacques Ellul de Pessac, il a été créé un comité de lecture nord-sud et un blog qui est tenu par les bibliothécaires de la médiathèque de Pessac.
(www.comitedelecturenordsud.wordpress.com)
2. Les objectifs sont multiples : en travaillant sur une même sélection d'ouvrages il s'agit d'échanger sur des cultures différentes, de s'interroger sur la littérature soumise et leurs auteurs, de rédiger des fiches lecture et des questionnements, d'effectuer des recherches documentaires sur les thématiques des livres et sur les pays RDC et France.
3. Chaque année la sélection change entre ouvrages d'auteurs congolais et ouvrages d'auteurs français, avec le souci d'ouvrages régionaux.
4. Les financeurs sont Cœur Soleil et la médiathèque Jacques Ellul de la Ville de Pessac.
5. Un document qui détaille l'organisation et le fonctionnement des deux Comités a été rédigé et approuvé par les trois parties.

Article 6

COMMUNICATION

1. ACS qui est à l'initiative du journal « L'APPEL DE LA RUE » depuis 1998, s'engage à poursuivre son aide financière pour cette parution annuelle, selon ses possibilités. La production est réalisée sous format papier et en couleurs et sous fichier numérique en PDF afin que cette dernière figure sur le site de Cœur Soleil.
2. Par le canal internet et le canal téléphonique chaque fois que nécessaire, ORPER et Cœur Soleil seront en contact.
3. ACS s'engage à faire parvenir à ORPER son bulletin d'informations trimestriel.
4. ORPER s'engage à faire parvenir à Cœur Soleil son Rapport d'activités annuel.

Article 7

LA FERME EDUCATIVE DE L'ORPER

1. ACS est membre du Réseau Associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale Nouvelle-Aquitaine (RADSI N-A) et à ce titre fait partie du dispositif national « AlimenTerre » qui met en débat les questions d'agriculture et d'alimentation mondiales.
2. En dehors des secteurs santé et éducatif, ACS peut déployer de l'aide en agriculture pour la ferme éducative de l'ORPER.

Article 8

PARRAINAGE

1. ACS peut s'engager à parrainer des jeunes de l'ORPER dans la poursuite de leurs études.
2. ORPER s'engage à accompagner les jeunes parrainés selon des modalités qui lui sont propres et tiendra informé ACS de l'évolution de vie de ce(s) jeune(s).

Article 9

TRANSFERT DE FONDS

1. ACS fera parvenir l'argent sur un compte banque décidé par l'ORPER, avec mention ORPER enfants de la rue.
2. L'ORPER sera prévenu par courrier électronique chaque fois qu'un engagement de fonds sera débloqué et expédié par Cœur Soleil qui en précisera l'usage.

Article 10

VALIDITÉ DU CONTRAT

1. La durée du contrat entre l'Association Cœur Soleil & Acsdans' et l'ONG ORPER est de deux ans. Terme au bout duquel le contrat est renouvelé par tacite reconduction ou modifié.
2. Durant ces deux ans le contrat peut être amendé sur proposition de l'une ou l'autre partie.
3. Le contrat peut être rompu si ACS venait à être dissoute. Dans ce cas le solde des fonds appartenant à ACS serait reversé à l'ONG ORPER dès la dissolution de l'association, par la voie habituelle.
4. Le contrat peut être rompu si l'ONG ORPER venait à ne plus pouvoir exercer ses missions pour quelque raison que ce soit.

Article 11

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1. Documents de référence de ACS : les statuts de l'association loi 1901 ; le projet associatif ; le règlement intérieur des ateliers Acsdans' ; la liste des membres du Conseil d'Administration qui sont renouvelés tous les deux ans.
2. Documents de référence de l'ONG ORPER : les statuts de l'ASBL ORPER ; l'organigramme du personnel ; le projet d'Établissement

Contrat de 2008 modifié en décembre 2012 à Kinshasa
par le DG de l'ORPER et la présidente Cœur Soleil
Mis à jour, lu et approuvé le 25 juillet 2018 à Pessac
par le DG de l'ORPER et la présidente Cœur Soleil

Œuvre de Reclassement et de Protection des Enfants de la Rue, en sigle ORPER Avenue Irebu n°C/2, Q/ONI, C/Kasa-Vubu Kinshasa RD Congo. orperkin@gmail.com / Tél. (+243) 99 81 82 564 ASBL : Association sans but lucratif	Cœur Soleil & Acsdans' Direction de la vie associative et de l'événementiel Villa Clément V – 47 Av Eugène et Marc Dulout 33 600 Pessac France coeursoleil@free.fr Association de jeunesse et d'éducation populaire sous le n° 33/318/2007/15
--	---

ANNEXE 4 : ODD

Développement durable

Dans la vie, il y a deux catégories d'individus : ceux qui regardent le monde tel qu'il est et se demandent pourquoi et ceux qui imaginent le monde tel qu'il devrait être et se disent : pourquoi pas ? George-Bernard SHAW

Rappel de l'historique de la naissance du concept Développement durable

✓ Quand le 20 juillet 1969 l'homme se pose sur la lune, on prend conscience que la Terre avec ses 3,5 milliards d'habitants, est une planète bleue, point minuscule et fragile, dans l'immense univers. En 2012 nous sommes 6,2 milliards et en 2050 nous serons plus de 9 milliards d'êtres humains. Comment préserver une vie harmonieuse, épanouissante sur tous les territoires de cette Terre en respectant l'humanité et la nature ?

✓ En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations-Unies dépose une publication intitulée « Notre avenir à tous » connue sous le nom de Rapport Brundtland, qui propose cette définition : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

✓ Cette définition a servi de base de réflexion aux travaux du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro au Brésil en juin 1992, sous l'égide des Nations-Unies. Ce Sommet de Rio a donné le coup d'envoi à un programme ambitieux de lutte mondiale contre les changements climatiques, pour la protection de la diversité biologique, ou biodiversité, et l'élimination des produits toxiques dangereux.

a) Le développement est un processus conduisant à l'amélioration du bien-être des humains.

L'activité économique et le bien-être matériel demeurent essentiels mais la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement, l'intégrité culturelle par exemple le sont tout autant.

b) L'adjectif durable insiste sur la notion de temps c'est-à-dire pour une amélioration sur le long terme du bien-être de tous.

c) Le développement durable est conçu comme une rupture avec d'autres modes de développement qui ont conduit, et conduisent encore, à des dégâts sociaux et écologiques considérables, tant au niveau mondial que local.

Schéma du développement durable

Pour être durable, le développement doit concilier trois éléments majeurs :

l'équité sociale

la préservation de l'environnement

l'efficacité économique

et un quatrième élément :

l'épanouissement humain

qui sous-tend que soient respectés et appliqués partout, les Droits humains fondamentaux.

Le Sommet de la Terre en 1992 et les principes de la Déclaration de RIO

Le premier Sommet de la Terre s'est tenu à RIO DE JANEIRO du 3 au 14 juin 1992 sous l'égide des Nations Unies. Cette **Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement** (CNUED) demeure aujourd'hui le plus grand rassemblement de dirigeants mondiaux.

Plus de 1 500 ONG y étaient également représentées.

Les traités et engagements qui ont été dégagés lors de ce sommet sont :

Le programme « Action 21ème siècle » ou **Agenda 21** / La Convention sur la diversité biologique / La Convention cadre sur les changements climatiques / La Convention sur la lutte contre la désertification, la Déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts. Et la rédaction de **27 PRINCIPES DE LA DÉCLARATION DE RIO 1992**

LES OMD : Objectifs du Millénaire pour le développement

Huit objectifs pour un développement équitable et durable

Lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 au Siège des Nations Unies à New York, les dirigeants de 189 États Membres se sont engagés dans un nouveau partenariat mondial visant à réduire l'extrême pauvreté et construire un monde plus sûr, plus prospère et plus équitable. Dans la Déclaration du Millénaire, huit objectifs — connus sous le nom des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) — définissent un plan d'action global pour le développement à atteindre d'ici à 2015, et ciblent les pays dits du sud. Les OMD se décomposent en 20 cibles quantifiables mesurées par 60 indicateurs statistiques. Ils fournissent des points de repère concrets, chiffrés, pour la lutte contre l'extrême pauvreté dans ses multiples dimensions. Quels sont les objectifs?

1. [Éliminer l'extrême pauvreté et la faim](#)
2. [Assurer l'éducation primaire pour tous](#)
3. [Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes](#)
4. [Réduire la mortalité infantile et post-infantile](#)
5. [Améliorer la santé maternelle](#)
6. [Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies](#)
7. [Préserver l'environnement](#)
8. [Mettre en place un partenariat pour le développement](#)

Troisième Sommet de la Terre de juin 2012 appelé RIO + 20

De nombreuses contributions de la société civile ont émergé. Parmi, citons ce beau projet porté par l'association indienne INDP (www.indp.net) auquel 32 jeunes de l'ORPER ont participé : « Demain la Terre la jeunesse prend la parole » (www.demain-la-terre.org) .

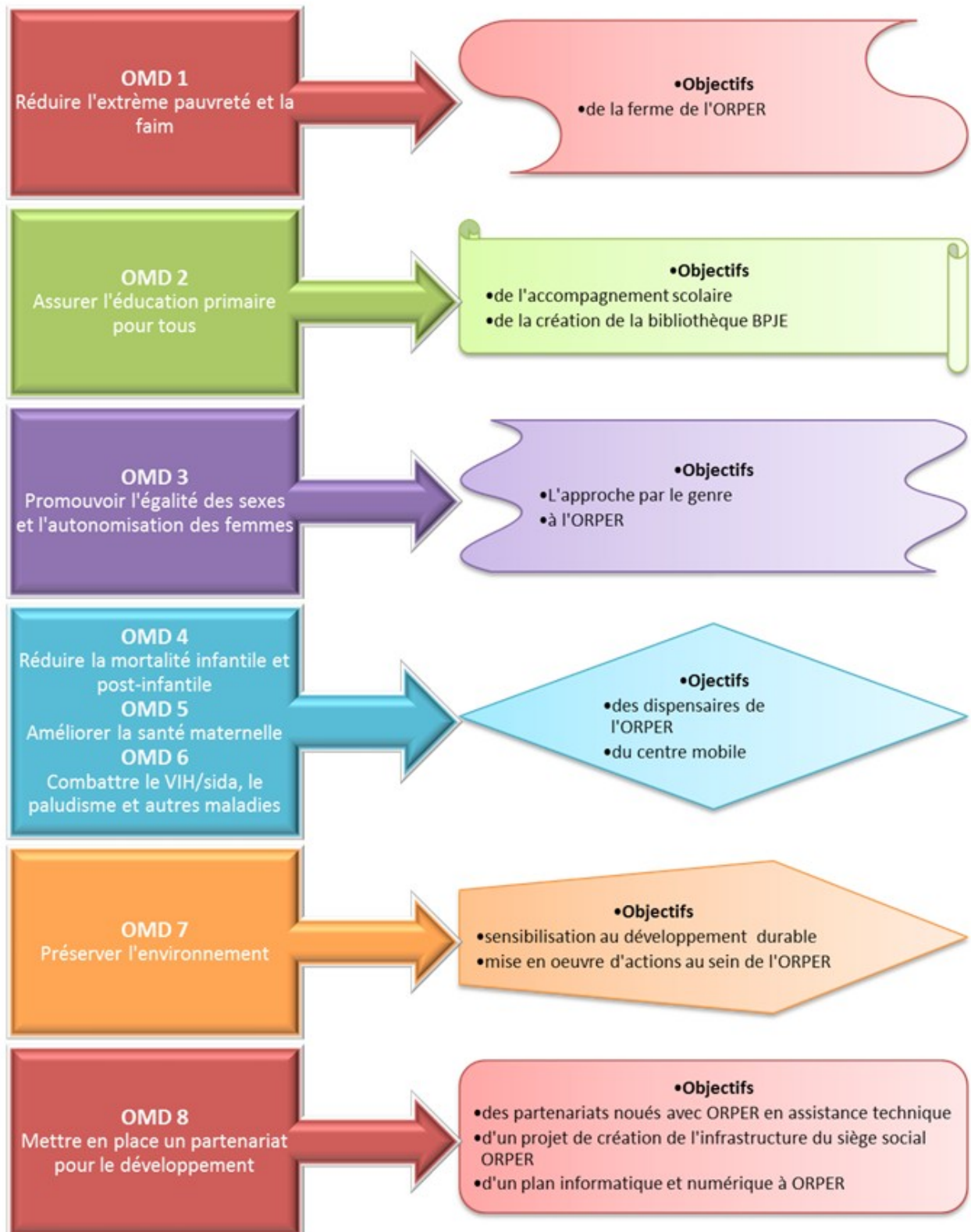
Les Objectifs de développement durable (ODD) ont vu le jour lors de la Conférence de Rio sur le développement durable, en 2012. Cet ensemble d'objectifs universels a été élaboré en vue de relever les défis urgents auxquels notre monde est confronté sur le plan écologique, politique et économique.

FORMATION professionnelle du personnel éducatif de l'ORPER session 2012

Des focus sont faits sur ce sujet :

- ✓ Le développement durable à l'ORPER autour de quelles idées ?
- ✓ L'activité culturelle à travers la lecture, pour quel fonctionnement de la Bibliothèque des Éducateurs (BDE) et des Bibliothèques pour les jeunes et enfants (BDJE) ?
- ✓ L'animation sportive à travers un nouveau jeu coopératif le rugby, pour quelles valeurs du vivre ensemble ?
- ✓ Être éducateur, éducatrice c'est avoir en permanence à dire oui ou non, à autoriser et à interdire, et à réagir aux transgressions comme au respect des règles, ce qui renvoie sans nul doute la question de la sanction à la question de quelle éducation ?

Passerelles entre OMD et ORPER



PARLONS ODD maintenant...

ODD

Que sont les Objectifs de Développement Durable ?

Les Objectifs de développement durable (ODD), également nommés Objectifs mondiaux, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la Planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité.

Ces 17 Objectifs s'appuient sur les succès des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en y intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice, entre autres priorités. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépendant souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

En reposant sur le partenariat et le pragmatisme, les ODD visent à faire dès maintenant les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures. Ils proposent à chaque pays une marche à suivre et des cibles claires, en accord avec ses priorités et les défis écologiques globaux.

Les ODD sont un programme destiné à ne laisser personne de côté. Ils visent à éradiquer la pauvreté en s'attaquant à ses causes, et à rassembler pour changer véritablement les choses, pour les personnes comme pour la Planète.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Projet finalisé en décembre 2018



Association Cœur Soleil – Villa Clément V
 47, Avenue Eugène et Marc Dulout
 33 600 Pessac

